

Michel Casevitz

### Chronique étymologique : **Retour au sens originel**

La lecture des journaux, de la une (je ne dis pas : de l'une) à la dernière page (je ne dis pas : à l'une des autres), apporte parfois de grandes joies, d'ordre grammatical ou linguistique.

Ainsi, dans l'éditorial (p. 28) du *Monde* daté du mardi 5 mars 2019, consacré à « M. Bouteflika : trop peu, trop tard », on lit (colonne 3) : « Aussi importante que la demande d'ouverture politique, une revendication des manifestants, en particulier, trahit cette fracture [de confiance, entre pouvoir et peuple] : la revendication de dignité, à travers tous ces témoignages qui évoquent 'l'humiliation' imposée par un dirigeant inamovible, incapable de venir déposer sa candidature lui-même. »

La joie fut pour moi totale : l'éditorialiste emploie un adjectif au sens à la fois clair et multiple. Au sens propre, inamovible fait partie du langage juridique : le dirigeant ne peut être déplacé, il n'est pas amovible ; c'est par l'élection qu'il est titulaire de la fonction qu'il occupe, c'est par l'élection de son successeur qu'il la quittera. Mais on joue ici sur le mot : si juridiquement, il est inamovible, dans les faits et vu son état de santé, il ne peut se mouvoir seul, il ne peut se déplacer : il ne bouge pas, il ne se bouge pas, tout mouvement hors de son fauteuil lui est impossible. Ainsi, il ne peut bouger, par son propre mouvement, ... de sa fonction : il est indéracinable, puisqu'il a pris racine, et ne peut changer d'état ... et de situation au sommet de l'État, à moins qu'on ne l'en déplace. Sans intervention, sa situation est immuable, il n'est pas « déplaçable » s'il ne manifeste pas sa volonté de se déplacer ... et il est incapable de demander à se déplacer, à défaut de se déplacer lui-même.

Tout est donc issu de la signification du verbe originel (*se*) *mouvoir*, issu du latin *moveō, -ēs, -ēre*, « mouvoir, bouger » et des sens pris au cours de l'histoire par le verbe *mouvoir*, sens propre et sens technique dans domaine juridique (un président de la République est comme les magistrats du siège en France, il ne bouge de sa fonction que s'il le veut, s'il est au bout de sa fonction ... ou si son état, déclaré par des experts, le rend inapte à exercer sa fonction. Les adjectifs tirés du radical *\*mov-* sont issus soit d'une évolution normale (*mobilis* vient du latin *\*movibilis* qui par syncope avait abouti à *mobilis*) soit d'une formation savante (*amovible*, apparu au XVII<sup>ème</sup> siècle, est d'abord un terme du vocabulaire ecclésial, signifiant « qui peut être révoqué d'un poste, destitué, éloigné » ou bien pour un objet, une pièce « séparable », a été formé à partir du verbe latin *amovēre* « éloigner d'une charge » ; *inamovible*, apparu au XVIII<sup>ème</sup> siècle, a été formé à partir du précédent).

L'éditorialiste a donc joué sur le mot comme un maître !

Dans le même numéro du *Monde*, p. 5, dernière colonne, première nouvelle, il est écrit, d'après une dépêche d'agence, que deux personnes, au Proche-Orient, dont le véhicule avait percuté un groupe de soldats, « ont été tués » ; « selon l'armée, les forces de sécurité ont tiré sur trois 'assaillants' dont deux ont été 'neutralisés et un troisième légèrement blessé'. » Le journal rend compte des faits sans ambages : il y a eu mort d'hommes, puis cite le communiqué de l'armée qui parle de *neutralisation* de deux hommes.

Ici, il s'agit d'un bel euphémisme : *neutraliser* s'oppose à *blessé* et apparaît en l'occurrence comme synonyme de *tuer*, en atténuant l'effet de ce mot cru. Au sens propre, *neutraliser* signifie, d'après le *Petit Larousse illustré* (édition de 2000), « annuler l'effet de, empêcher d'agir par une action contraire » ; c'est simplement rendre inefficace et, dans le vocabulaire de la chimie, procéder à une neutralisation (« combinaison de protons libérés par un acide protique avec un nombre égal d'anions OH<sup>-</sup> fournis par une base, avec formation de molécules d'eau », *ibid.*). le mot est apparu en français au XVI<sup>ème</sup> siècle (voir le *Trésor de la Langue Française informatisé*, TLF s.u. *neutraliser* et *neutralisation*). Disons que, dans le langage courant, neutraliser quelqu'un, c'est le rendre incapable d'obtenir le résultat qu'il souhaitait. En l'occurrence, les personnes qui voulaient tuer ont été neutralisées fermement et complètement : l'euphémisme laisse entendre le résultat sans que l'effet soit précisément indiqué.

Nous avons eu ici deux exemples des variations linguistiques et étymologiques qui permettent de nuancer non pas la pensée mais l'expression, avec un art de la nuance dont la presse n'offre pas fréquemment l'exemple.